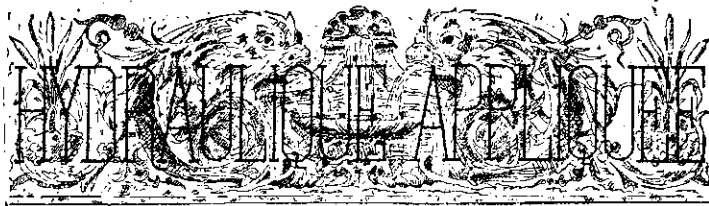


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

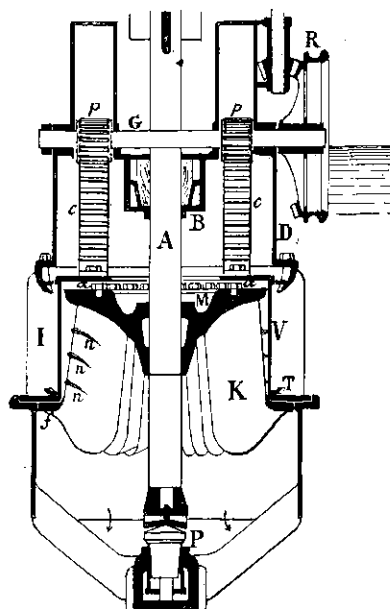
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES TURBINES

— SUITE —

La turbine Hercules est l'un des types les plus connus de la classe des turbines mixtes du genre américain. La figure ci-dessous montre l'ensemble de cette machine et permet de se rendre compte de sa construction et de son mode d'installation.



La machine, placée dans la chambre d'eau qui termine le bief d'amont, est supportée par un plancher ou une voûte établis au-dessus du bief d'aval, à la hauteur de la couronne T correspondant à la base des aubes fixes.

C'est en effet sur le pourtour de cette même couronne que sont montées les aubes directrices ou fixes I. Les aubes mobiles K sont constituées par une partie cylindrique de même hauteur que les aubes fixes et se prolongent en dessous du niveau T par des surfaces en forme de cuiller. Ces aubes sont amovibles, ce qui facilite beaucoup leur construction et permet de les travailler avec tout le fini et le poli désirables pour réduire au minimum le frottement des veines liquides contre les parois de ces aubes. Cette amovibilité présente également de grands avantages pour le remplacement des aubes en cas d'avaries.

Ces aubes sont fixées à l'aide de boulons *b* sur la pièce M, désignée sous le nom de porte-aubes, et dont le moyeu est claveté sur l'arbre A de la turbine. Pour assurer la fixité complète des aubes sur ce support, chacune des aubes est pourvue à la partie supérieure d'un patin venu de fonte qui s'engage dans une rainure circulaire ménagée sur le pourtour

de la face inférieure du moyeu. Ce patin est ainsi noyé pour ainsi dire dans l'épaisseur de la fonte du porte-aubes et il est serré à bloc au fond de la rainure par le boulon correspondant. En outre, les brides inférieures des aubes sont reliées par des couronnes d'acier *f* sur lesquelles elles sont rivées, de telle sorte que l'ensemble des aubes mobiles forme un bloc indéformable.

Entre les couronnes fixes et mobiles vient s'intercaler la vanne V, qui est constituée simplement par un cylindre qui peut recevoir un mouvement de montée et de descente à l'aide d'un système de commande mécanique. A cet effet, ce cylindre est suspendu à deux crémaillères *c*, qui sont en prise avec deux pignons *p*, montés sur un arbre G, porté par deux paliers venus de fonte avec la partie supérieure du bâti. Ce système est actionné par le moyen de deux roues d'angle R disposées à l'extrémité de droite de l'arbre G. Les crémaillères sont protégées contre les projections d'eau et tous détritits nuisibles à leur conservation par des boîtes qui surmontent le bâti au droit des pignons.

La cloche du vannage est pourvue de talons T, qui forment à la partie inférieure une couronne de dents venant s'engager entre les aubes fixes et qui ont pour effet de guider les veines liquides avant leur entrée dans la couronne mobile, afin d'éviter la contraction qui se produirait sur les bords relativement minces de la cloche.

On aperçoit sur la figure trois nervures N venues de fonte sur chacune des aubes; ces nervures constituent des sortes de cloisons qui ont pour but de partager la hauteur d'entrée de l'aube en plusieurs étages correspondant aux diverses positions que l'on peut donner au vannage. Si l'on suppose, par exemple, que la vanne soit soulevée exactement à la hauteur de la cloison moyenne, cette cloison jouera le même rôle que la surface inférieure du moyeu lorsque la vanne est ouverte en plein, c'est-à-dire que la veine liquide sera guidée à la partie supérieure par la surface courbe de la nervure et l'on évitera ainsi les contractions de la veine liquide qui tendent à réduire le rendement lorsque la vanne n'est pas entièrement soulevée.

On conçoit que, pour que ce dispositif soit utilisé, il est nécessaire d'arrêter le bord de la cloche juste au niveau des cloisons, car entre deux nervures les contractions se produisent sans aucune atténuation. C'est d'ailleurs l'inconvénient de ces sortes de vannages qui sont simples, mais toujours défectueux à ce point de vue.

L'arbre vertical E présente la disposition du pivot noyé en bois de gaïac. Il comporte une boîte P venue de fonte, avec les traverses reliées aux parois de la cuve inférieure, et qui contient la crapaudine dans laquelle est coïncé, par un emboîtement conique, le champignon de gaïac sur lequel repose le pivot de l'arbre. Celui-ci est une pièce de fonte présentant à la partie supérieure une douille dans laquelle s'emmanche l'extrémité de l'arbre et se termine à la partie inférieure par une calotte sphérique ou grain qui pivote sur la surface convexe du champignon de gaïac.

A la partie supérieure, l'arbre est guidé dans un boîtier B fixé sous le fond supérieur de la cuve D. Ce boîtier est pourvu de quatre coussinets en bois dur. C'est à l'intérieur de la cuve D

que vient se loger la cloche de la vanne lorsqu'elle est soulevée.

Un grand nombre de turbines ont été construites d'après le principe de la turbine Hercule, et n'en diffèrent que par des dispositions de détail et de construction.

C'est ainsi que dans la turbine Brault, les aubes de la couronne mobile, au lieu d'être amovibles, sont venues d'une seule pièce de fonderie. Cette construction est évidemment plus économique que la précédente, mais elle ne se prête pas aussi aisément à un travail perfectionné.

MM. Laurent frères et Collot ont adopté un dispositif différent pour la vanne cylindrique de réglage du débit, au lieu de l'intercaler entre les couronnes fixe et mobile, ils l'ont établie à l'extérieur de la couronne directrice. Cette disposition permet de supprimer la cuve D qui n'est plus nécessaire, puisque la cloche de vannage embrassant les deux couronnes, celles-ci peuvent être recouvertes d'un plafond commun qui forme joint étanche avec le cylindre de vannage; la hauteur totale du moteur est réduite d'autant et la construction est simplifiée de ce fait.

En outre, la position du vannage à l'extérieur du distributeur fait qu'il n'est plus nécessaire de laisser un jeu aussi grand entre les deux couronnes; toutefois, cet avantage est de peu d'importance, car l'espacement nécessaire au passage de la vanne entre les deux couronnes ne paraît présenter aucun inconvénient au point de vue du mouvement des veines liquides à l'intérieur des turbines.

Au lieu de faire reposer la crapaudine au fond d'une boîte fermée par le bas, on peut, comme il a été fait, pour la turbine dont il s'agit, remplacer ladite boîte par un moyeu dépourvu de fond, dans lequel vient coulisser la crapaudine qui repose sur une bielle articulée en un point du croisillon inférieur et qui permet de monter ou descendre le pivot afin de compenser l'usure de cet organe.

MM. Darblay père et fils construisent une turbine combinée par Charles Vigreux, dans laquelle le système de vannage utilisé est établi suivant un principe tout différent des précédents. Nous avons vu, en effet, que le système du vannage à cloche cylindrique ne permet pas de conserver le rendement maximum aux divers débits, de sorte que l'utilisation de la chute est d'autant moindre que la turbine travaille à plus faible charge. Cela tient à ce que le vannage cylindrique agit sur toutes les aubes directrices à la fois, en réduisant en même temps la section d'écoulement de chacune d'elles, d'où les contractions et les remous qui abaissent le rendement.

On conçoit que l'on évitera ces inconvénients si, au lieu d'agir ainsi par fermeture partielle de tous les aubages, on disposait un vannage permettant de fermer successivement, mais entièrement un nombre plus ou moins grand des aubages, suivant les besoins du débit. Dans ces conditions, on arrivera à faire varier la dépense dans la proportion voulue, et cela sans nuire au rendement, puisque les aubages restés ouverts fonctionneront à plein débit par leur section tout entière.

Pour obtenir ce résultat, la couronne directrice a été formée d'un nombre égal d'aubes fixes qui constituent le distributeur proprement dit, et d'aubes mobiles qui viennent s'intercaler entre les précédentes, de manière à obstruer comme une porte toute la hauteur de l'aubage fixe. A cet effet, les valves mobiles sont montées sur des axes verticaux disposés sur la périphérie de la couronne directrice. Chacune d'elles est munie d'un petit levier horizontal dont l'extrémité pourvue d'un maneton s'engage dans une rainure circulaire ménagée dans la jante d'un volant. Celui-ci est disposé de manière à pouvoir tourner autour de l'arbre vertical.

Ce volant porte en réalité deux rainures, l'une sur la face

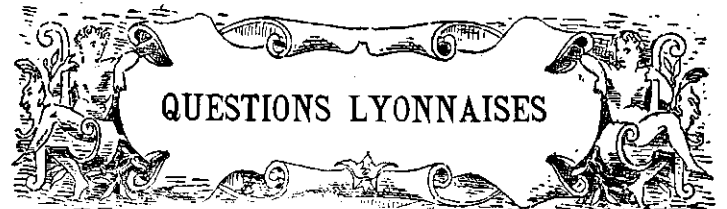
supérieure, l'autre sur la face inférieure et les manetons des valves situées sur chacune des moitiés de la circonférence sont répartis respectivement dans l'une et l'autre rainure. Chacune des rainures est d'ailleurs formée de deux demi-circonférences de diamètres différents, de telle sorte que, suivant la rotation du volant, les leviers commandant les valves sont dirigés radialement ou tangentiellement, ce qui correspond à la position de fermeture ou d'ouverture des valves.

Comme d'autre part, les demi-rainures sont disposées en sens inverse, sur les deux faces du volant, il en résulte que la fermeture des aubes directrices se fait toujours par deux, suivant les extrémités d'un même diamètre, de manière à assurer la répartition égale des actions de l'eau sur le pourtour de la turbine.

La commande du volant de réglage se fait au moyen d'une roue dentée fixée sur la face supérieure dudit volant et qui engrène avec un pignon dont l'arbre vertical peut être commandé par un volant à main.

Tout cet appareillage est contenu dans une cloche étanche qui surmonte la turbine. L'arbre qui porte la couronne mobile passe dans deux boîtards disposés l'un sur le fond de la cloche, l'autre à la partie supérieure. C'est dans ce dernier que l'arbre est suspendu au moyen d'un manchon qui prend son point d'appui sur un pivot à billes. Le fonctionnement de ce pivot qui est placé en dehors de l'eau a donné toute satisfaction.

DYNAMIDOR.



QUESTIONS LYONNAISES

LYON ET LES ÉTRANGERS

Hôtel Terminus du P.-L.-M.

Nos lecteurs connaissent déjà le projet de la Compagnie P.-L.-M. et concernant l'établissement, sur le cours du Midi, d'un vaste hôtel terminus établi avec tout le confort moderne que l'on rencontre généralement dans les constructions récentes de ce genre, projet qui a rencontré une vive opposition de la part des hôteliers de notre ville.

Nous n'avons pas à prendre parti dans la question d'intérêts qui divise les deux camps opposés, d'autant plus qu'à ce point de vue particulier l'affaire n'a pas très grande importance, le tort moyen pouvant être causé à chaque hôtelier, étant donné leur nombre élevé, ne pouvant pas être bien considérable par la mise en service d'une centaine de chambres à la gare de Perrache.

Mais le débat est tout autre si l'on veut considérer avant tout l'intérêt général de la Ville, eu égard à la quantité d'étrangers qu'il serait possible d'attirer à Lyon au plus grand profit de notre commerce local.

Or, en examinant attentivement la question et surtout en cherchant à connaître l'appréciation des étrangers qui, se portant en foule chaque année vers la côte d'azur ou les montagnes alpestres, se décident rarement à consacrer quelques heures à notre cité, on est tout naturellement amené à reconnaître que l'installation d'un hôtel Terminus à la gare de Perrache faciliterait aux voyageurs la visite de notre ville et les inviterait en quelque sorte à s'arrêter plus longuement dans nos murs.

En effet, les voyageurs qui n'ont pas comme but principal de parcourir nos rues en damier ni d'escalader la colline de Fourvière, hésitent toujours à descendre avec armes et bagages dans un hôtel quelconque du centre, d'abord à cause de l'embaras d'un tel déménagement pour quelques heures à peine et, en outre, par suite de la réputation de cherté et de manque de confortable que nos hôtels ont acquise, bien fausement d'ailleurs, par le fait d'anciennes exagérations de confrères mal avisés.

J'ai eu maintes fois l'occasion de constater à l'étranger, aussi bien que dans le reste de la France, que cette appréciation était fortement enracinée parmi la gent voyageuse : Certains de vos hôtels, me disait-on généralement, font payer les clients suivant la cote qu'ils apprécient à première vue ; pas de prix fixe, pas d'amabilité, chacun paraissant faire une grâce en voulant bien donner aux hôtes de passage une chambre médiocre et plus ou moins convenable pour un prix exorbitant.

Certes, si cette appréciation de vieille date est aussi fautive que la réputation de tristesse de notre ville et l'affirmation que notre climat est toujours abominable, il faut avouer, cependant, que l'on ne cherche pas toujours à faire disparaître ces légendes par un excès d'amabilité et par l'établissement de tarifs fixes, indiqués partout et appliqués sans surprises.

La divulgation des tarifs serait en effet un progrès considérable, progrès dont bénéficieraient à la fois les hôteliers et les voyageurs. D'ailleurs, les installations modernes l'ont si bien compris que partout, dans les grands centres d'attraction, on indique nettement les prix fixes de chaque chambre et de chaque service rendu, soit dans les chambres elles-mêmes, soit dans les bureaux de l'hôtel et dans les prospectus.

Il est clair qu'une personne quelconque, fortunée ou non, préférera cent fois descendre dans un hôtel où elle connaîtra à l'avance le taux de ses dépenses, ce taux serait-il élevé, plutôt que de se rendre dans un établissement où, à tort ou à raison, elle se croira exploitée et ne reviendra plus, si on lui fait payer une chambre et des repas à des prix plus forts qu'elle ne les estimait elle-même, car tout le monde a une horreur instinctive, même et surtout les personnes riches, de tout ce qui paraît être une exploitation plus ou moins déguisée.

Ceci est si vrai que, presque chaque Lyonnais voyageur se porte maintenant de plus en plus vers les grands hôtels à tarifs fixes ; car, même si chacun y paye cher, on sait au moins à l'avance que l'on y sera bien accueilli et bien traité, sans surprise aucune, que l'on en aura pour ainsi dire pour son argent, tandis qu'un hôtel d'un ordre secondaire vous aurait fait souvent payer un prix aussi élevé, suivant votre cote personnelle, un service inférieur à celui des premières maisons.

Donc, si l'hôtel Terminus accorde aux voyageurs des avantages semblables à ceux des récentes installations des grandes villes, avec, en plus, la facilité de ne pas avoir à se transporter avec ses bagages au centre de Lyon, commodité surtout précieuse quand on arrive en pleine nuit, il y a gros à parier que les personnes s'arrêtant à Lyon deviendront de plus en plus nombreuses. Beaucoup préféreront, pour s'éviter un trop long trajet en chemin de fer, couper leur voyage en deux en s'arrêtant à Perrache, et ces personnes, qui disposeront presque toujours de quelques heures le lendemain, pourront parcourir Lyon et apprendre à apprécier notre ville, tout en y faisant sans doute quelques achats.

Puis, ces mêmes voyageurs pourront désirer connaître plus complètement notre ville et, à une autre occasion, s'ils peuvent dépenser un temps plus considérable, ils seront tout

naturellement conduits à descendre dans un hôtel du centre pour faciliter la visite complète de notre cité. D'ailleurs, ne reviendraient-ils pas eux-mêmes que, par leur récit de la première impression qu'ils auront ressentie en voyant rapidement une partie de Lyon, ils pourront donner l'idée à d'autres de se rendre dans la seconde ville de France.

Cette considération serait à retenir dans l'élaboration des programmes que le Syndicat d'initiative poursuit dans le but d'attirer les étrangers.

SINED.

A PROPOS DE L'EXPOSITION

DE

l'Habitation, des Industries du Bâtiment et des Travaux Publics

Comme complément à nos précédentes informations, nous publions ci-dessous le programme de la classe III, qui comprend *l'Art appliqué à l'habitation* :

1° L'ART DANS LA RUE : *Décoration extérieure. — Art nouveau :*

Application de la céramique et des grès cérames à la décoration. — Types de bow-windows, de consoles, de balcons. — L'art des saillies. — Les devantures de magasins. — Les enseignes.

Les concours de façades à Paris et dans les départements. — Les plus belles façades de maisons. — Maisons primées. — Les souches de cheminées décoratives. — Les toits en jardins. — Concours permanent de terrasses, balcons et fenêtres fleuris.

2° L'ART AU LOGIS : *Décoration intérieure fixe et mobile de l'habitation :*

Faïence, verre, vitraux, grès, cuir, papier, étoffes, toiles peintes, linoléum, lincrusta, bois et métaux découpés, carton-pierre-staff, estampage et compositions diverses.

Types de décoration en rapport avec les types d'habitations, depuis le logement du célibataire composé d'une seule chambre, jusqu'à l'appartement d'un prix élevé.

3° L'HISTOIRE DE L'HABITATION :

La maison à travers les âges. — Dessins et maquettes.

Il serait superflu d'insister auprès de nos lecteurs sur l'intérêt particulier qu'offrira chacune des sections de cette classe.

Nous sommes convaincus que nombre de nos concitoyens lyonnais tiendront à honneur de participer à cette utile exposition. Lyon est une ville où fleurissent de grandes industries concourant à cet art si éminemment pratique de la décoration extérieure et intérieure des habitations. Si l'art pur, tel qu'on en trouve les manifestations dans les Musées, sert à affiner l'esprit, à familiariser les amateurs avec les chefs-d'œuvre des précédentes générations, un rôle plus modeste peut-être, mais non moins utile, est dévolu à ses manifestations extérieures, à celles qui sont à la portée de tous, que l'on peut contempler sans dérangement et dont la vue ne peut produire ni satiété, ni monotonie.

Nous avons eu maintes fois occasion, dans ce journal, de nous entretenir de l'embellissement de notre ville ; nous nous sommes fréquemment élevés contre la parcimonie des administrations ou des particuliers qui, trop souvent, a rogné les ailes aux envolées artistiques de nos réputés architectes. Nous aurions voulu voir suivre l'exemple de nos voisins les Belges, qui, depuis plusieurs années déjà, encouragent l'art dans la

rue dont les pouvoirs publics de ce pays ont pris souci. Nous avons constaté avec satisfaction les efforts de la municipalité parisienne à le faire triompher dans les concours de façades et les concours d'enseignes, et nous aurions aimé constater, dans la conception des monuments dont Lyon a été doté depuis une vingtaine d'années, la même recherche, non pas du luxe, mais tout au moins de l'esthétique extérieure. Chaque fois, les traditionnelles *nécessités budgétaires* ont entraîné la modification dans un sens banal des projets où se manifestait une tendance à la décoration extérieure, et là où l'architecte avait mis une note personnelle, là où il avait fait preuve de goût et de sens artistique, les Commissions ont tôt fait d'annihiler son initiative, et l'esprit lyonnais se retrouve alors que l'art devrait avoir seul le droit de se manifester.

Il serait curieux et instructif d'étudier en détail les diverses phases par lesquelles ont successivement passé la plupart des projets dont nous avons vu, ces dernières années, la réalisation dans nos monuments publics. Sur ce chapitre, nous aurions fort à envier à l'étranger, à l'Angleterre, à l'Amérique, à la Hollande, où les choses se passent tout autrement; les édifices publics n'y sont pas astreints à cette désespérante absence d'esthétique de nos constructions locales; ils ont tous un cachet particulier, quasi national, d'où ne sont pas exclus le sens pratique, l'adaptation aux nécessités des services, que ne garantissent même pas chez nous la banalité et la monotonie de nos façades, monumentales uniquement par leurs dimensions, et non par leur aspect architectural; la régularité, la symétrie n'y sont pas posées, comme ici, à l'état de dogme, et la fantaisie, réglementée par le goût et les connaissances techniques, n'est pas endiguée par un prétendu utilitarisme d'assez mauvais aloi.

Ces faits, dont la constatation n'est pas discutable, n'ont heureusement pas annihilé l'esprit d'initiative et de recherche de nos industriels lyonnais. Si notre ville, avec les entraves récentes qui se sont élevées contre les entreprises de construction, n'offre pas à leurs produits des débouchés assez vastes, ils ont élargi leur champ d'action, et la future exposition leur fournira l'occasion de montrer que le niveau des industries d'art est loin d'avoir baissé à Lyon.

A une époque où les besoins de bien-être et de confortable se font plus impérieusement sentir chaque jour, comme conséquence de l'évolution humaine, l'art dans la rue et l'art au logis ne répondent-ils pas aux aspirations du plus grand nombre? Ce sont les auxiliaires les plus puissants de la santé morale des peuples, et leur réalisation répond aux sentiments les plus élevés et les plus légitimes, puisqu'ils correspondent aux notions du bien et du beau que l'on trouve à la base de tout idéal.

Cette exposition de l'habitation et des industries du bâtiment réunira donc, nous n'en doutons pas, à côté de nos habiles architectes, de ces artistes consciencieux et modestes dont les ancêtres nous ont laissé tant d'immortels chefs-d'œuvres anonymes, les sculpteurs, décorateurs, peintres verriers, fabricants de papiers peints et d'étoffes, serruriers d'art, fabricants d'ameublements, sculpteurs sur bois, dont la pléiade lyonnaise est digne de figurer en bonne place.

L'exposition de la classe III leur permettra de montrer les innombrables ressources et la supériorité de l'art décoratif français, non moins apte que tout autre à l'embellissement des villes et des maisons.

Lyon, nous en sommes convaincus, voudra ajouter ainsi à sa gloire et à son antique renom artistiques.

HENRI SOILLU.

Aperçu sur l'Histoire DE LA FLORE ORNEMENTALE

— SUITE —

ART GOTHIQUE. — A la fin du XII^e siècle, à côté des écoles monacales d'artistes, naquirent des écoles laïques d'art qui, peu à peu, vont se substituer aux écoles religieuses, et c'est de ce moment que date l'époque gothique, appelée aussi française (*opus francigenum*), ainsi que la dénommaient les contemporains.

Le nom de gothique pourrait laisser à supposer que ce furent les Goths qui donnèrent leur nom à l'architecture de cette époque; mais il n'en est point ainsi, et ce nom fut donné à l'architecture française par les Italiens, qui, au XVI^e siècle, tout épris de l'antiquité, ne voyaient dans les monuments du moyen âge que des œuvres barbares.

L'art gothique, qui souleva l'admiration générale, et qui fut le triomphe du moyen âge, naquit dans l'Île-de-France, d'où il se répandit bien vite dans toutes les provinces voisines, et de là chez les peuples étrangers.

Les sculpteurs gothiques rivalisèrent de bon goût et de hardiesse; et c'est alors qu'ils réalisèrent dans la flore ornementale, sous des formes vraies, simples et élégantes, l'idéal le plus élevé qui fût jamais atteint.

Aux traditions conventionnelles, aux influences étrangères, ils substituent l'observation de la nature seule et semblent vouloir ignorer, ou, tout au moins, s'appliquent à oublier la flore des époques précédentes, leur but étant de créer un art nouveau en tous points.

L'art français va donc s'épanouir dans toute sa fraîcheur, puisqu'il ne dépend que de lui seul, et dans toute sa vigueur, ceci grâce à l'ingéniosité laborieuse des artistes de cette époque.

C'est dans les champs et dans les bois, plus essentiellement encore qu'à l'époque romane, que les artistes vont chercher leurs inspirations, leurs modèles.

Ils cueillent une fleur ou une feuille, en observent avec attention les caractères, en examinent le modelé, les découpures, la courbe des tiges, les attaches des pistils, des fruits ou des fleurs; et, s'inspirant de ce modèle, vont créer une flore qui, toute monumentale qu'elle sera, conservera un caractère de vraisemblance plein de vie et d'énergie.

Parfois, ils combineront les différents végétaux et prendront, par exemple, la feuille du plantain ou celle de la fougère pour former le corps principal du chapiteau, et composeront le crochet avec une large feuille d'arum, au sommet de laquelle s'épanouira une fleur de néflier ou une feuille de vigne enveloppant un raisin.

Les artistes interprétèrent la flore ornementale de manières différentes, suivant les périodes.

C'est ainsi qu'à la fin du XII^e siècle, et jusqu'au milieu du XIII^e siècle, nous les voyons donner à leur ornementation végétale une fidélité quelque peu réaliste, mais d'une stylisation absolument parfaite; et cette époque doit être considérée comme étant la meilleure période du style gothique.

Dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, les artistes passent de l'interprétation à l'imitation, et nous ne tarderons pas de les voir, au XIV^e siècle, accompagner cette imitation d'ondulations. A cette époque, les sculpteurs simplifient la forme du modèle tout en conservant les échancrures et les mouvements; mais ils reproduisent la végétation dans sa maturité et les feuilles au naturel.

Le XV^e siècle applique les procédés de mutation, de section, de découpage des feuilles. Les feuilles sont découpées profondément et, souvent, sont accompagnées du fruit de la plante.

Ala fin du xv^e siècle, la végétation apparaît flétrie, desséchée, bouclée et amaigrie, et l'on a comparé cette végétation à des ouvrages de dentelles.

L'art gothique a, dès lors, perdu sa fraîcheur saine et simple, la grâce naturelle de la jeunesse ; il recourt aux artifices pour se faire admirer et de beau devient maniéré.

Les sculpteurs de la première époque avaient montré leurs préférences pour les petites plantes (le plantain, la fougère, la vigne, le trèfle, la chélidoine, l'ancolie, le lierre, etc.) ; ceux de la dernière s'attaquent aux gros végétaux (la chicorée, le chardon, le houx, le houblon), qu'ils rendent avec trop d'exactitude. L'exécution en est parfaite, mais nous sommes bien loin de la simplicité et de la beauté artistique de la flore de la première époque.

La Renaissance en France

SEIZIÈME SIÈCLE. — Au xvi^e siècle, nous assistons à une nouvelle transformation de l'art en France et le style de la Renaissance va, dès lors, remplacer le style gothique.

Depuis longtemps déjà, les Italiens étaient retournés à l'antique et cherchaient à s'assimiler les œuvres de leurs pères, tout en les combinant avec l'esprit nouveau.

Les artistes flamands les imitent bien vite et ce n'est que sous le règne de Charles VIII que nous voyons pour la première fois les artistes français abandonner le style gothique, qui avait été une des gloires de la France, pour en revenir à l'étude et à l'interprétation des œuvres de l'antiquité.

Les rois de France, Charles VIII, Louis XII, François I^{er} et Henri II, émerveillés des œuvres produites par les artistes de l'école italienne, attirent à eux Léonard de Vinci qui vient mourir en France, Benvenuto Cellini, le Rosso, Primaticci, et il ne fut pas jusqu'à Michel-Ange, le Titien et Raphaël, que François I^{er} n'ait tenté d'attirer en France.

Il est donc impossible de nier l'influence italienne dans nos œuvres de la Renaissance.

Cette influence contribua, c'est évident, à nous détacher des traditions du moyen âge, pour nous ramener à l'étude des monuments de l'antiquité ; mais il est évident aussi que, tout en s'inspirant à la même source que les Italiens, nos artistes vont interpréter l'antique à leur manière, car notre vieille école française n'est pas encore prête à abdiquer et, si elle emprunte une idée au voisin, ce n'est pas pour la copier, mais bien pour lui donner plus d'éclat encore, et plus de perfection.

En ce qui concerne la flore ornementale, pour se plier au goût nouveau, nos sculpteurs durent abandonner les modèles que leur offrait la nature et revenir à l'ornementation des Grecs et des Romains, qu'ils interprétèrent en introduisant encore, parfois, dans leurs œuvres, des vestiges de l'art gothique.

Ils reviennent donc à la feuille d'acanthé ; mais ils lui donnent un caractère absolument nouveau ; et, sous leurs doigts habiles, ces feuillages prennent un charme et une élégance inconnus jusqu'à ce jour.

Sous leur ciseau délicat, le rinceau antique prend une forme nouvelle : c'est une succession de culots, de retroussis de petites feuilles, puis de longues feuilles se renversant à leur extrémité dans un mouvement gracieux, pour découvrir la tige du rinceau. De nombreuses brindilles, pleines de vie et d'une finesse exquise, réunissent les différentes parties de la composition, et l'on ne pourrait en supprimer un atome sans détruire complètement l'harmonie du décor.

Les artistes du xvi^e siècle, s'inspirant encore des Romains, unirent parfois le règne animal au règne végétal ; mais avec quelle grâce et quelle science le firent-ils ?

Malheureusement, le mouvement imprimé aux arts par la

puissante école gothique ne devait pas tarder à ralentir son élan et à disparaître complètement.

Peu à peu, les ornements perdent leur caractère vivant et original, et l'emploi plus fréquent de la flore ne pourra moins faire que d'entraîner bientôt l'amollissement dans l'ornement.

On s'accoutumera à considérer l'ornement plutôt dans sa valeur propre que comme motif décoratif assujéti à un cadre.

A la fin du xvi^e siècle, l'artiste, n'écoutant plus que son imagination féconde, prolongera les tiges du rinceau et les fera s'élaner d'une extrémité à l'autre de sa composition, sans se préoccuper davantage du but de sa décoration.

Il tourmentera ses feuillages d'une manière exagérée, les renversera en tous sens, en fera un abus regrettable, et ce ne sera bientôt qu'une confusion absolue dans l'ensemble de l'ornementation.

Le désir de donner trop de perfection à leur art avait perdu les artistes gothiques à la fin du xv^e siècle ; il en fut de même pour les artistes de la fin du xvi^e siècle.

(A suivre)

FRÉDÉRIC GIROUD.

Tous droits de reproduction réservés.

Un système rationnel de balayage.

Nous nous sommes souvent occupés ici de la lutte contre la poussière, véhicule des germes morbides et malsains, ennemie jurée de nos chauffeurs, qu'elle aveugle sur nos « belles » routes d'excursion. Les expériences très concluantes qui ont été faites en France, sur la route de Saint-Germain, grâce à l'esprit d'initiative de M. Deutsch, de la Meurthe, en avaient déjà fourni l'occasion ; mais il n'y a pas que sur les grandes routes que la poussière est néfaste. Elle l'est peut-être plus encore dans les agglomérations, et les pratiques actuelles d'arrosage et de balayage ont été condamnées par tous les hygiénistes. Le problème est d'importance, et il n'a été résolu nulle part d'une façon satisfaisante.

On vient cependant d'expérimenter aux Etats-Unis — c'est de New-York que nous vient encore aujourd'hui la lumière ! — une machine ingénieuse, qui paraît satisfaire à toutes les exigences modernes de la salubrité.

Il nous a semblé utile de signaler ici cet appareil et d'attirer sur ses avantages l'attention éclairée de nos sportsmen et de nos hygiénistes.

On peut facilement, par le dessin que nous donnons aujourd'hui, comprendre le mécanisme de cette balayeuse, qui joue en même temps le rôle de la tonne d'arrosage et du tombereau à immondices : un seul véhicule, au lieu de trois !

C'est un fourgon attelé de deux chevaux et conduit par un seul homme. Le mécanisme tout entier est mù par les roues de derrière de la voiture, qui, par l'intermédiaire de chaînes, actionnent un pignon postérieur.

Ce pignon met, à son tour, en mouvement, d'une part, le balai rotatif A, recouvert par une enveloppe très rigide, et, d'autre part, une toile sans fin C, qui glisse sur un plan incliné B.

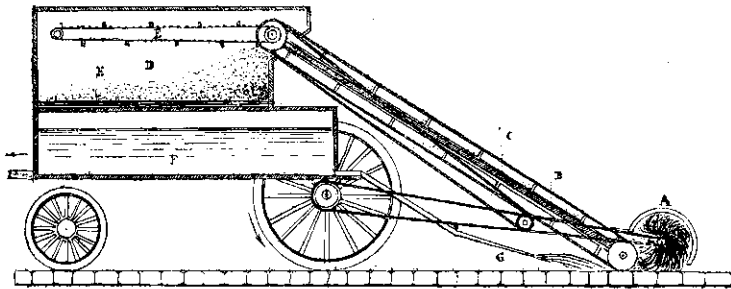
La toile porte une série de grattoirs qui retiennent la boue et les ordures soulevées par le balai et portent ces immondices jusque dans le coffre D, qui est, lui, complètement clos.

D'autre part, une toile fixe s'étend depuis le balai jusqu'au coffre, de telle sorte que l'opération tout entière du balayage et du chargement des ordures se fait complètement à couvert.

Aucune poussière n'est, d'ailleurs, soulevée au cours de cette manœuvre, car, immédiatement en avant du balai, se trouve une rampe d'arrosage G, alimentée par le caisson réservoir F.

Le conducteur n'a qu'un levier à pousser pour produire, au fur et à mesure, l'écoulement de l'eau.

Tous ces engins, accumulés sur l'arrière du véhicule, ont besoin, évidemment, d'être soutenus pour que leur fonctionnement soit possible ; ce but est atteint à l'aide de deux fortes roulettes qui ne figurent pas dans notre croquis et qui, placées en arrière du balai, le maintiennent toujours à la même distance du pavé.



Ce n'est pas tout encore. Les immondices amenés par la toile sans fin dans le coffre D, s'accumulant dans sa partie postérieure, en obstrueraient l'entrée bien avant qu'il ne soit plein, si, à l'intérieur même de la boîte, une seconde toile sans fin E, munie de raclettes comme la première, ne dégageait, à chaque instant, l'ouverture, repoussant les balayures vers la partie antérieure. De cette façon, la capacité tout entière du caisson peut être utilisée.

Lorsque le caisson est rempli, le conducteur du véhicule peut le vider sans aide et sans avoir besoin de descendre de son siège. Une des parois latérales du coffre se rabat comme le devant d'un secrétaire et forme une espèce de plan incliné le long duquel les ordures glissent jusqu'au récipient qui les attend.

Ce glissement, le conducteur le provoque de son siège même ; le fond de la boîte à immondices est formé, en effet, par une feuille de tôle sans fin H, qui peut être mise en mouvement par une manivelle placée à côté du conducteur. Il est clair que le roulement de ce fond mobile a pour effet de vider complètement le caisson sur le plan incliné qui constitue la paroi latérale rabattue.

En définitive, par l'emploi ingénieux de toiles sans fin, se mouvant dans les cavités complètement closes, l'inventeur de cet appareil semble avoir résolu d'une façon peu compliquée le problème du balayage hygiénique des rues.

Un homme et deux chevaux suffisent pour arroser la chaussée, la balayer, enlever les immondices, les porter dans un endroit convenable et les y décharger sans que, durant toute l'opération, aucune poussière désagréable ou malsaine ait été soulevée.

De là découle une conséquence extrêmement importante : c'est que ce nettoyage des rues peut être exécuté à toute heure de la journée, pourvu que les chaussées ne soient pas trop encombrées de véhicules, tandis que le balayage tel qu'il se pratique actuellement n'est possible que la nuit ou le matin de très bonne heure.

Deux mots maintenant sur la puissance de cet appareil. Le coffre D peut emmagasiner 1 mètre cube 1/2 d'immondices.

D'après les documents que nous avons sous les yeux, la machine peut balayer, en moyenne, 70.000 yards carrés de rues par jour, c'est-à-dire plus de 58.000 mètres carrés. En supposant les chaussées larges de 10 mètres, cela fait près de 6 kilomètres de voies. Ce résultat est obtenu, paraît-il, avec une réduction de moitié sur la dépense qu'occasionne le balayage à la main.

Lorsqu'on récapitule les divers avantages de l'appareil que nous venons de décrire, avantages dont le plus précieux est assurément l'absence totale de poussières nuisibles pendant l'opération du balayage, on est tout près d'admettre que cette machine est appelée à apporter une révolution dans les méthodes surannées encore employées à l'heure actuelle pour le nettoyage des rues.

Dès maintenant, il serait bon que des renseignements fussent pris à bonne source et que ceux de nos hygiénistes ou de nos sportsmen qui s'intéressent à toutes ces importantes questions, se préoccupassent des essais faits à New-York.

S'ils donnent de bons résultats, les municipalités des grandes villes d'Europe feront bien de ne pas attendre dix ans encore pour mettre en service des voitures de ce modèle.

Bruxelles prendra-t-il l'initiative en cette circonstance et installera-t-il avant toute autre ville française un système de nettoyage que l'hygiène puisse approuver sans réserve ?

Bien que lents à s'émouvoir, tous les Bruxellois, indistinctement, commencent à se préoccuper des questions hygiéniques et à étudier les problèmes pouvant apporter de notables progrès dans le domaine de la santé publique.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Ligne de Saint-Paul à Montbrison. — *Etablissement d'un perré maçonné.* — M. Moser, ingénieur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., chargé du XII^e arrondissement de la voie, à Lyon, 10, cours du Midi, va procéder à la mise en adjudication des travaux concernant l'établissement d'un perré maçonné entre les points kilométriques 24 k. 405 et 24 k. 565 de la ligne de Lyon-Saint-Paul à Montbrison pour la protéger contre les inondations de la Brevenue.

Ces travaux peuvent s'évaluer à la somme de 39.000 francs.

La nouvelle Caserne des Sapeurs-Pompiers à Lyon

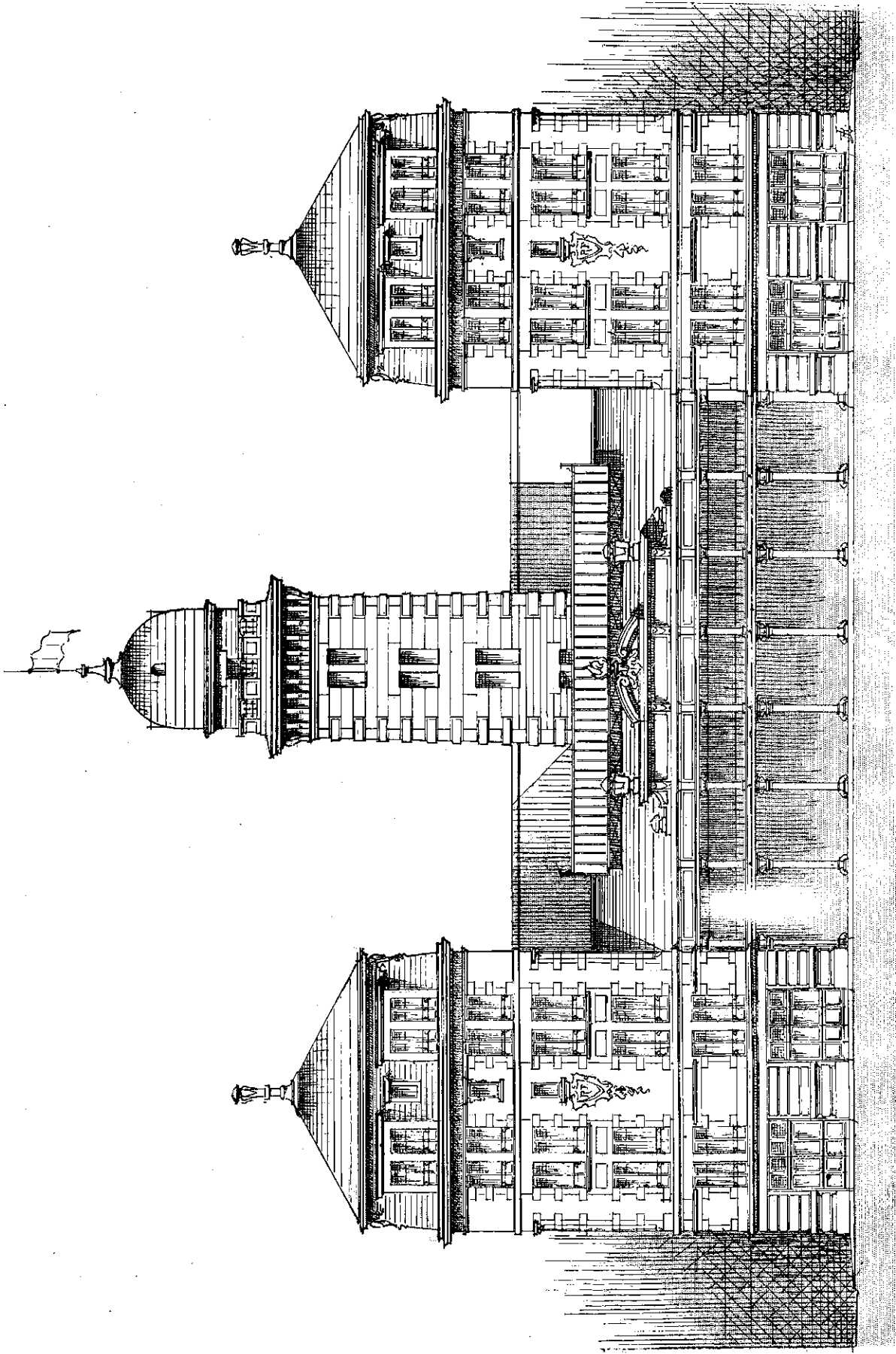
Plus heureux pour ce projet que pour celui des portes monumentales du Parc, dont nous n'avons jusqu'ici reproduit que les projets de concours et non l'exécution, nous pouvons nous dire les tout premiers à mettre sous les yeux de nos lecteurs le projet de construction de la caserne des pompiers que la Ville vient de se décider à faire exécuter convenablement et en rapport avec notre ville de Lyon si déshéritée en ces genres de constructions ; aussi remercions-nous tout d'abord l'architecte auteur du projet, M. Delorme, qui a mis tant de bonne grâce à nous procurer ces renseignements.

Comme tous les projets étudiés et faits spécialement pour un but celui-ci est absolument complet de détails.

Au rez-de-chaussée, sur la rue Rabelais et les deux angles formés par cette dernière et les rues Molière et Pierre-Corneille, règne un vaste hangar, pouvant contenir un nombreux matériel, de chars à échelle, pompes, chariots à boyaux, chariots à transport, etc.

Immédiatement en arrière, à proximité des voitures, se trouve l'écurie pouvant contenir quatorze chevaux, avec une disposition permettant la sortie simultanée pour plusieurs attelages ; contigus à cette écurie, les magasins, ateliers de réparations du matériel. Tout ce bâtiment intérieur est desservi à droite et à gauche par deux courettes qui vont jusqu'au mur mitoyen avec la maison du fond.

Dans la cour de gauche, un abreuvoir spacieux, puis une grande salle de gymnastique ; de ce côté aussi une entrée particulière sur



CASERNE DES SAPEURS POMPIERS A LYON. — FAÇADE SUR LA RUE RABELAIS

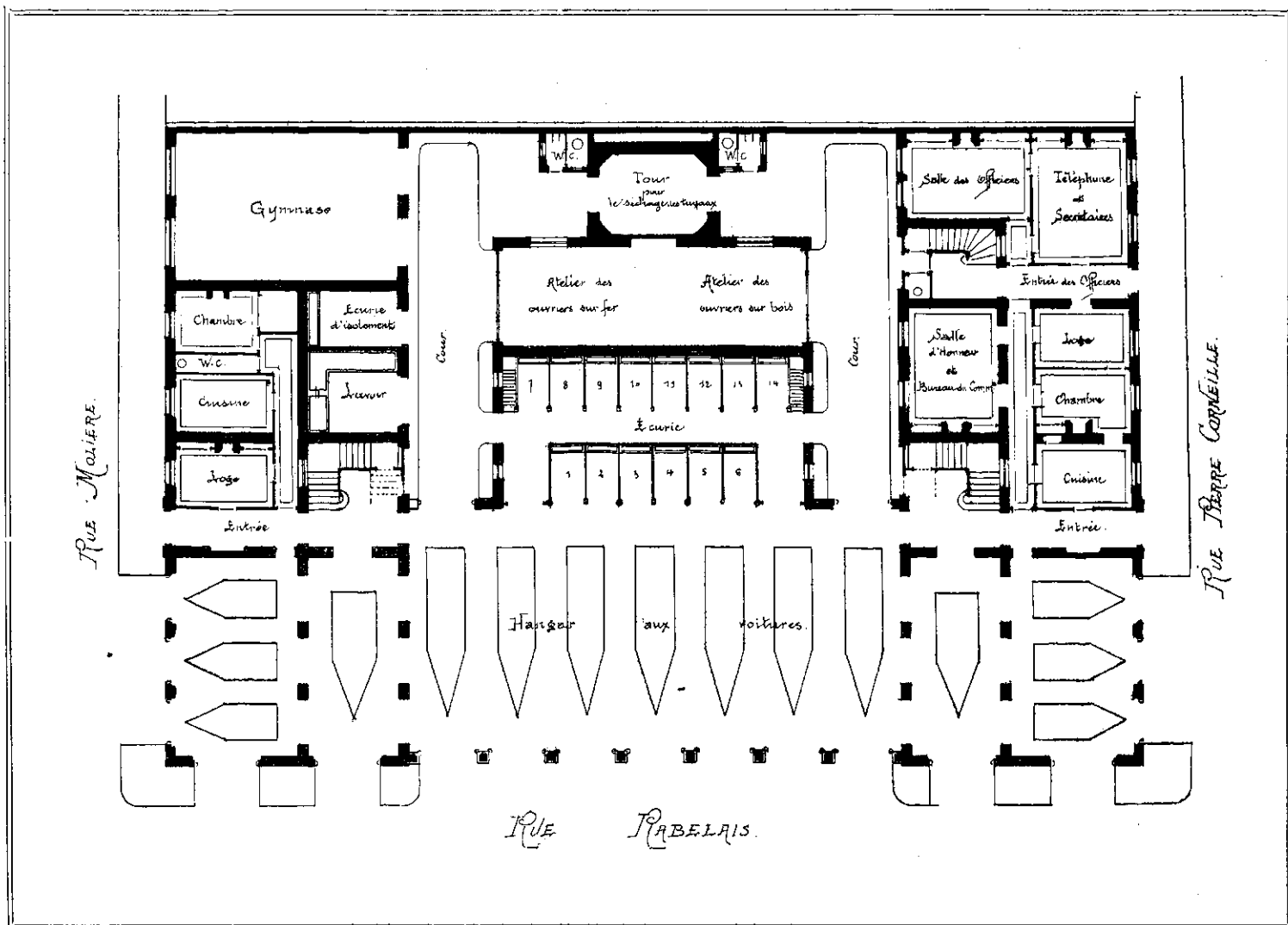
Architecte M. DELORME.

la rue Molière et un logement de concierge à côté de l'escalier desservant les étages supérieurs de la maison.

Sur la rue Pierre-Corneille la même distribution, sensiblement, a été adoptée, en façade, pour ce qui concerne le logement de concierge nécessaire à cette aile de l'immeuble; mais le cabinet du Commandant, la salle d'honneur, la salle des officiers et des secrétaires, sans oublier le téléphone, occupent l'emplacement réservé dans l'autre aile au gymnase et aux services intérieurs.

Aux étages, dans les deux bâtiments sur rue, seront logés

que notre collaborateur Henri Soilu reproche, à juste titre, à la plupart de nos édifices municipaux. La cause en est, comme toujours, à la modicité des ressources, et l'architecte ne saurait être incriminé, lorsqu'il doit se mouvoir dans des crédits parcimonieusement mesurés. Néanmoins étant donné qu'une caserne n'est pas un palais, on peut considérer l'édifice projeté comme suffisamment décoratif, avec ses effets de toitures basses au rez-de-chaussée et la tour comme fond. Le grief le plus grave qui puisse être adressé est que l'espace est insuffisant et qu'il aurait paru nécessaire



CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS A LYON. — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Architecte M. DELORME.

avec leur famille, les pompiers de la Compagnie active, qui seront, nous dit-on, portés au nombre de cinquante.

Pour terminer cette brève description n'ayons garde d'oublier de signaler une innovation pour Lyon : la tour destinée à faire sécher les tuyaux ; nous ne les verrons donc plus, en rangée interminable, accrochés au long du glacis du quai des Brotteaux le lendemain d'un sinistre, attendant que le soleil bienveillant vienne les sécher.

On pourra juger, d'après la vue d'ensemble que nous donnons des bâtiments sur la rue Rabelais, que l'effet en est assez heureux.

L'habile architecte a su tirer parti, pour éviter la monotonie d'une façade uniforme, de la nécessité d'avoir en profondeur des bâtiments peu élevés, combinés avec les parties latérales à étages, pour appartements. La tour élancée, qui occupe la partie centrale du fond, donne encore une physionomie caractéristique à l'ensemble. Aussi supporte-t-on la sécheresse et l'absence de décoration

d'avoir des cours intérieures assez vastes, pour effectuer les exercices d'engins, que nos pompiers sont forcés d'aller exécuter sur les bas-ports du Rhône.

ALAMBERT.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les Ecoles régionales d'architecture. — Le *Journal Officiel* du 31 janvier contient les documents relatifs à la création des Ecoles régionales d'architecture.

Ils se composent d'un rapport au Président de la République, suivi : 1° d'un décret substituant, au Conseil supérieur d'enseignement de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, un Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts, et organisant ledit Conseil ; 2° d'un décret relatif à l'organisation des écoles régionales d'architectes ; 3° d'un arrêté portant règlement de ces écoles.

Les envois de Rome. — L'Académie des Beaux-Arts publie son rapport sur les envois de Rome en 1902.

Après avoir dispensé de justes éloges à M. Bigot (1^{re} année) sur ses relevés d'un *Tombeau à Saint-Jean de Latran* et sur son *Chapiteau ionique de Sainte-Marie in Transtevere*, l'Académie se montre ébère à l'égard de M. Tony Garnier (2^e année) de qui elle n'a pas oublié les essais d'indépendance avec le règlement, lors de son envoi en 1901, et aussi envers M. Duquesne (4^e année).

« L'Académie rappelle à M. Duquesne que son envoi de 1900 était incomplet, et à M. Tony Garnier que son envoi de 1900 ne répondait pas à ses obligations. Elle demande que les deux pensionnaires se mettent en règle l'an prochain sur cet arriéré. »

En ce qui concerne M. Chiffiot (3^e année), l'Académie lui fait crédit en raison de l'importance du travail qu'il a entrepris.

Construction à Voiron de l'école de Paviot et agrandissement de l'école primaire supérieure de filles.

Chalon-sur-Saône. — Approbation municipale du projet dressé pour la défense de la rive gauche de la Saône. Les travaux ne seront mis en adjudication qu'après que la ville aura versé au Trésor le montant de sa contribution forfaitaire, évaluée à 13.000 francs.

Grands travaux à Cluny. — La municipalité délibérera prochainement sur un projet d'emprunt destiné aux travaux d'adduction d'eau et de construction d'une école pratique départementale de commerce et d'industrie.

Construction d'un pont à Digoin. — Le Conseil municipal vient de voter un crédit de 48.000 francs correspondant au montant de la participation de la ville dans la dépense de construction d'un pont en pierre sur la Loire.

A Creuzier le-Vieux (Allier), des travaux de restauration vont être entrepris à l'église; le montant s'en élève à 31.000 francs.

La réfection du pavage à Besançon, dans l'avenue de l'Helvétie et la cour de la gare de la Mouillière, comporte une dépense de 80.000 francs.

Travaux de ponts à Avignon. — Réfection du pont de Chevalets sur le grand bras du Rhône, entre Pont-d'Avignon et la Barthelasse: 2.250.000 francs; et construction d'une passerelle provisoire en bois: 250.000 francs.

Fédération nationale des Chambres syndicales patronales françaises. — Composition du bureau: *président*, M. SOULÉ, du Groupe des Chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics.

Vice-présidents, pour la province: MM. CHEVALIER (de Moulins) et HOUDRY (du Havre); pour Paris, M. BOURGAUX.

Trésorier: M. BARBOT.

Secrétaire général: M. VILLEMIN.

Secrétaires pour Paris: MM. E. BORDEREL et DUTHEIL; pour la banlieue et les départements: MM. LAUNEY et ROGÉ.

Distinctions honorifiques. — Dans la liste des promotions ou nominations à l'occasion du 1^{er} janvier, nous relevons les noms suivants:

Officiers de l'Instruction publique: MM. BIZET, adjoint au maire de Lyon; BRIZON, juge au Tribunal de commerce de Lyon; D^r GROS, professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts de Lyon; PINET, ingénieur à Lyon.

Officiers d'Académie: MM. BERNOL, ingénieur à la Voirie à Lyon; BALMET, artiste peintre-verrier à Grenoble; DELBOS, architecte à Nantua; GIRARDET, ingénieur électricien à Lyon; OUVRIÈRE, entrepreneur de peinture, à Marseille; PAGE, architecte à Toulon; VERDIER, architecte départemental, au Puy; AULANIER, éditeur de *la Construction Moderne*, à Paris.

Parmi ces distinctions, il en est une à laquelle applaudiront tout particulièrement les lecteurs de *la Construction lyonnaise*, car elle s'adresse à l'un de ceux qui se sont depuis longtemps con-

sacrés aux intérêts généraux du bâtiment. Promu officier de l'Instruction publique, au titre de juge au Tribunal de commerce, M. Brizon a été, depuis, élu président de cet important tribunal, et voici en quels termes son prédécesseur, qui l'avait vu à l'œuvre depuis plusieurs années comme magistrat consulaire, saluait son avènement le jour de la séance solennelle d'installation:

« Vous avez exercé la dévotion de votre prime jeunesse, encore que vous eussiez votre situation personnelle à établir. Les œuvres d'intérêt public auxquelles vous avez participé et dont vous continuez à faire partie sont nombreuses. Ici, pendant sept ans, vous avez été un magistrat exemplaire d'assiduité, d'abnégation et de travail. »

Tous ceux qui connaissent M. Brizon et qui savent combien ces éloges sont justes et mérités, s'associeront aux sincères félicitations que *la Construction lyonnaise* se fait en cette occasion un devoir de lui adresser.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 janvier au 10 février.

Rue Sully, 82. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Bureau.

Place Saint-Vincent, 8 et rue de la Martinière, 1 et 3. — Trois maisons. — Propriétaire, Société immobilière du 1^{er} arrondissement. — Architecte, M. Clermont, place de la Martinière, 14.

Avenue des Ponts, 126 bis. — Maison. — Propriétaire, M. Argaud. — Architecte, M. Merlin.

Route de Vienne, 155. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Ray. — Entrepreneur, M. Amable Jouhet.

Avenue des Ponts, angle du chemin du Vivier. — Annexe. — Propriétaire, M. Delhorme.

Impasse Bellecombe, 11. — Maison. — Propriétaire, M. Mambrun. — Entrepreneur, M. Faure.

Chemin du Pont-d'Alai, 22. — Maison. — Propriétaire, M. Tissot.

Rue du Milieu, 4. — Annexe. — Propriétaire, MM. Bouffier et Pravaz.

Avenue des Ponts, angle chemin Saint-Agnan. — Maison. — Propriétaire, M. Riquand.

Rue Chaponnay et rue Duphot. — Usine. — Propriétaires, MM. Rémy et Vial.

Rue Neuve de la Villardière, 21 et rue du Gazomètre, 10, 12 et 14. — Maisons. — Propriétaire, M. Pollette.

Impasse Paquet-Merel, chemin de Saint-Simon. — Deux maisons. — Propriétaire, M. Sessentier.

Rue Dugesclin, 257. — Usine. — Propriétaire, M. Gougenheim. — Architecte, M. Gautier.

Rues Méditerranée, Raulin et boulevard du Sud. — Maison. — Propriétaire, M. Platret. — Entrepreneur, M. Fessetaud, rue Vauban, 81.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Jura. — 5 février. — *Préfecture.* — Canal du Rhône au Rhin. Travaux d'entretien pendant les années 1903 à 1907 inclus. Adjudicataires. Montants annuels. — 1^{er} lot. Depuis la Saône, à Saint-Symphorien, jusqu'au pont de la Charité à Dole, sur 18 k. 403. Montant des travaux, 9.000 fr. Adjud., Mme veuve Javelle, à Bellevoye, prix du devis. — 2^e lot. Depuis la précédente limite à Dôle, jusqu'à la limite des départements du Jura et du Doubs, sur 26 k. 405. Montant des travaux, 12.000 fr. Adjud., M. Joseph Lagé, à Dôle, prix du devis.

Jura. — 5 février. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Moutonne. Réparations à la maison d'école. Montant des travaux, 3.000 fr. Soumissionnaire: M. Constant Prost, 5,25 p. 100. — Adjud., M. Prosper Sorlin, à Orgelet, 10,05 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Thoissia. Appropriation de la maison d'école. Montant des travaux, 1.250 fr. Soumissionnaire: M. Pierre Carestia, dit Paul, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Juillard, à Saint-Julien, 4 p. 100 de rabais.

Loire. — 9 février. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'une école. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant des travaux, 35.815 fr. 75. Soumissionnaires: MM. Jean Lombard, 3 p. 100. — Julino et Favaudon, 4 p. 100. — François Lebayte, 4 p. 100. — Anthelme Verne, 4 p. 100. — Thomas Varen, 5 p. 100. — Cirgues Gaillard, 7 p. 100. — Adjud., M. Joseph Burdin, à Roanne, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux, 7.691 fr. 89. Soumissionnaires: MM. Petitbout, 4,20 p. 100 — Louis Vivier, 5 p. 100. — J.-M. Collet, 5 p. 100. — Pierre Duret, 6 p. 100. — Jacques Dou-

blier, 10 p. 100. — Adjud. M. Xavier Liogier, à Firminy, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant des travaux, 8.254 fr. 14. Soumissionnaires : MM. Adrien Larochette, 7 p. 100. — Gabriel Boissonnet, 10 p. 100. — Beaujard, 11 p. 100. — Antoine Constantin, 14,75 p. 100. — Jean-Marie Chassignol, 16 p. 100. — Adjud., M. Joseph Chabanel, à Saint-Chamond, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couverture, zinguerie. Montant des travaux, 3.087 fr. 18. Soumissionnaires : MM. Victor Barbé, 6 p. 100. — J.-B. Matron, 9 p. 100. — J.-B. Guillet, 12,50 p. 100. — Gabriel Brisebras, 13,10 p. 100. — Louis Préciat, 15 p. 100. — Claude Dionnet, 15 p. 100. — François Bruneau, 16 p. 100. — J.-A. Souvignet, 16 p. 100. — Louis Favier, 17 p. 100. — Pierre Dalléry, 18 p. 100. — Franchon, 19 p. 100. — Louis Laveille, 21 p. 100. — Adjud., M. Auguste Fabre, à Lyon, 25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 4.328 fr. 02. Soumissionnaires : MM. Joannès Piana, 5 p. 100. — Claude Picard, 5,25 p. 100. — Jacques Chassignol, 8 p. 100. — M. Curcis, 8 p. 100. — Louis Narboux, 8 p. 100. — Antoine Teyssandier, 9 p. 100. — François Céron, 11 p. 100. — Philibert Ray, 12 p. 100. — Emile Ubertali, 13 p. 100. — Antoine Défosse, 16 p. 100. — Adjud., M. Pierre Rachier, à Roanne, 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 2.376 fr. 50. Soumissionnaires : MM. François Lasme, 4 p. 100. — Perroquin Mahaut, 6 p. 100. — Alphonse Manigaud, 7 p. 100. — Benoit Boulard, 8 p. 100. — Adjud., M. Ernest Collot, à Valence, 8 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 1^{er} février. — *Mairie de Solignac-sur-Loire.* — Réparation d'une fontaine au village de Montagnac. Montant des travaux, 1.586 fr. 72. Soumissionnaires : MM. Eugène Cyprien, Hippolyte Simon, prix du devis. — Adjud., M. Imbert-Rolland, au Puy, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 9 février. — *Asile public de Bassens.* — Fourniture de planches et entretien de bâtiments. — 1^{er} lot. Fourniture de planches en sapin pour la menuiserie. Adjud., M. Henri Decroux, à Bassens, près Chambéry, à 265 fr. de rabais sur le montant du lot. — 2^e lot. Entretien des toitures et charpentes. Adjud., M. François Mosset, 1, quai Nézin, à Chambéry, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Entretien des bâtiments et murs. Terrasse, maçonneries, plâtrerie et peinture. Adjud., M. François Porraz, à Saint-Alban, près Chambéry, 16 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 9 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Construction d'une école maternelle rue Bellecombe (quartier de la Buanderie). — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et ciment. Estimation des travaux, 27.850 fr. 95. Cautionnement, 1.350 francs. — 2^e lot. Pierre de taille. Estimation des travaux, 3.888 fr. 71. Cautionnement, 190 fr. — 3^e lot. Charpente. Estimation des travaux, 11.239 fr. 35. Cautionnement, 560 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Estimation des travaux, 7.513 fr. 83. Cautionnement, 370 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Estim. des travaux, 10.960 fr. 65. Cautionnement, 550 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et fumisterie. Estimation des travaux, 5.192 fr. 62. Cautionnement, 250 fr. — 7^e lot. Zinguerie et plomberie. Estimation des travaux, 3.267 fr. 13. Cautionnement, 170 fr. — 8^e lot. Installation d'un chauffage par la vapeur à basse pression. Estimation des travaux, 7.628 fr. Cautionnement, 430 fr.

Les paquets devront être déposés dans une boîte installée dans le bureau des renseignements, à l'hôtel de ville, et qui restera ouverte, à cette fin, les lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 mars 1903. La boîte sera fermée le 4 mars 1903, à 5 heures et demie du soir.

Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Prochainement. — *Mairie de Bourg.* — Pavage de diverses places et rues. Place de l'Hôtel-de-Ville, rues Notre-Dame, Gambetta, Mercière, places Neuve et de l'Eglise, rues Centrale, Pasteur, Guichard, place Electorale (partie), rues de la Bibliothèque et du Gouvernement. Montant des travaux, 75.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 21 février, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux d'entretien sur chemins vicinaux, pendant les années 1903 1904 et 1905. Montants annuels. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 3, de Firminy à Saint-Bonnet-le-Château, sur 15.568 m., entre la limite de l'ar. de Saint-Etienne et Saint-Bonnet-le-Château. Montant des travaux, 1.700 fr. Cautionnement, 290 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 5, de Saint-Bonnet-le-Château à Amplepuis, par Montbrison, sur 23.256 m., entre la route départementale n° 6 et la route départementale n° 5. Montant des travaux, 3.100 fr. Cautionnement, 310 fr. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 6, de Chalmazel à Rive-de-Gier, sur 21.091 m., entre la limite de Meylleu-Montrond et Cuzieu, et la route départem. n° 11. Montant des travaux, 1.200 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 2, de Saint-Anthème à La Rajasse, sur 10.165 m., entre la Croix-de-l'Homme-Mort et la limite de Saint-Marcellin. Montant des travaux, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 4, de Viverols à Saint-Victor-sur-Loire, sur 30.500 m., entre le Pont d'Anse et Saint-Maurice-en-Gourgois. Montant des travaux, 2.200 fr. Cautionnement, 370 francs. — 6^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 14, de Saint-Anthème à Bas-en-Basset, sur 16.990 m., entre : 1^o la b. kil. 8 et la l. du département ; 2^o entre la Croix-de-Broutillet et le chemin d'int. commun n° 4. Montant des travaux, 1.600 fr. Cautionnement, 290 fr. — 7^e lot. Chemin d'int. com. n° 2, de Saint-Anthème à La Rajasse, sur 12.936 m., entre la limite de Boisset-Saint-Priest et la lim. de la Fouillouse. Mont. des travaux, 1.226 fr. 50. A

valoir, 220 fr. 50. Total, 1.447 fr. Caut., 180 fr. — 8^e lot. Chem. d'int. comm. n° 1, de Viscomtat à Saint-Symphorien-sur-Coise, sur 10.950 m., entre la lim. de Saint-Georges-en-Couzan et le boulevard de Montbrison. Montant des travaux, 1.200 fr. Cautionnement, 190 fr. — 9^e lot. Ch. de gr. com. n° 12, de Montbrison à Serrières, sur 8.241 m., entre la gare de Bonson et la lim. de Saint-Genest-Lerpt. Montant des travaux, 1.072 fr. 50. A valoir, 682 fr. 50. Total, 1.755 fr. Cautionnement, 200 fr. — 10^e lot. Ch. de gr. com. n° 6, de Chalmazel à Rive-de-Gier, sur 17.540 m., entre Chalmazel et la r. nat. n° 89. Montant des travaux, 1.523 fr. A valoir, 231 fr. Total, 1.754 fr. Cautionnement, 150 fr. — 11^e lot. Ch. d'int. com. n° 5, de Saint-Maurice-en-Gourgois à Amions, entre : 1^o la r. dép. n° 6 et la lim. de l'Hôpital et Boisset-lès-Montrond, sur 12.632 m. ; 2^o entre le ch. d'int. com. n° 2 et la r. dép. n° 2, sur 9.877 m. Montant des travaux, 1.277 fr. 25. A valoir, 188 fr. 25. Total, 1.465 fr. 50. Cautionnement, 150 fr.

Visa par M. l'agent voyer d'arrondissement, à Montbrison, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Jeudi 5 mars, 2 h. — *St-Etienne.* — Presbytère de la Rivière. Construct. d'un presbyt. Lot unique. Terrass. etc. Mont. des trav., 12.188 fr. 70. Ciments, montant des travaux, 4.242 fr. 45. Charpente. Montant des travaux, 1.675 fr. 04. Menuiserie. Montant des travaux, 4.716 fr. 62. Plâtrerie. Montant des travaux, 3.424 fr. 99. Serrurerie. Montant des travaux, 2.797 fr. 77. Ferronnerie. Montant des travaux, 1.235 fr. 35. Total, 30.280 fr. 92. A valoir, 1.514 fr. Total gén., 31.794 fr. 92. Cautionnement, 1.500 fr.

Visa par M. Dodat, architecte, place Paul-Bert, à Saint-Etienne, cinq jours avant l'adjudication. Renseignements chez M. Dodat.

Saône (Haute-). — Jeudi 26 février, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Jussey. Etablissement d'une fontaine-lavoir à la gare. Montant des travaux, 10.037 fr. 27. Cautionnement, 500 fr. M. Cope, voyer de Jussey, auteur du projet. — 2^e lot. Combeaufontaine. Réparation au clocher et à l'église. Montant des travaux, 4.600 fr. 30. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Faverney. Appropriation d'un logement pour un instituteur-adjoint. Montant des travaux, 3.665 fr. 10. Cautem., 180 fr. M. Charles Humbert, arch., à Vesoul, auteur du projet des 2^e et 3^e lots. — 4^e lot. Frotey-lès-Vesoul. Réparations à la maison d'école. Montant des travaux, 2.522 fr. 42. Cautionnement, 125 fr. — 5^e lot. Verchamp. Réparations à une fontaine. Montant des travaux, 1.680 fr. 60. Cautionnement, 80 fr. M. Alphonse Humbaire, architecte départemental à Vesoul, auteur du projet des 4^e et 5^e lots.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'auteur du projet.

Renseignements à la préfecture.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	160 »	165 »
— en planche rouge	190 »	» »
— — jaune	157 50	162 50
Etain Banca en lingots	350 »	355 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	350 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	35 50	36 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	49 »	50 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	65 »	65 50
— — — Autres marques	63 50	64 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie.	375 »	400 »
— laminé.	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	23 50	24 »
Mercure.	670 »	690 »

SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Ce soir, relâche. — Demain, mardi, *Robert le Diable*, avec Escalais ; mercredi, première représentation de *Werther*.

THEATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir et pendant quelques jours, *Blanchette et l'Abbé Constantin*. — Prochainement, *la Carotte*, la joyeuse comédie dont le succès, au Palais-Royal, se poursuit après cent représentations.

NOUVEAU-THEATRE. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, *le Voyage de Suzette* et la présentation du cirque Blackson.

CASINO-KURSAAL. — Demain, reprise des spectacles de gala. Renouvellement de toute la troupe.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs, l'irrésistible comique Grinda ; *les Cinq Choux de la Varenne*, folie-vau-deville en quatre tableaux.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs et dimanche et jeudi en matinée, spectacle équestre. Succès sans précédent de Diavolo.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie ALEXANDRE REY, 4, rue Gentil. — 32121

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS		
	MM.		
Marie Planche, veuve de Blaise Picolet, entrepreneur de menuiserie, à Collonges-au-Mont-d'Or, lieu de Trèves-Paques.	J. Pitre.		Convocation, mardi 17 février 10 h. 1/2.
Victor Lambert, cordonnier, rue Servienf, 34.	J. Verney.		— mercredi 18 — 10 h. 1/2.
Antoine-Marie Blanc, marchand de fourrures, rue du Sergent-Blandan, 38.	Eug. de Villeneuve.		Vérification, mercredi 18 — 8 h. 1/2.
Auguste Ducel, rue Montebello, 12.	J. Pitre.		— vendredi 20 — 9 heures.
Frédéric-Charles Hartwig, commissionnaire en soieries, pl. Croix-Pâquet, 5.	J. Verney.		— vendredi 20 — 9 h. 1/2.
Jean-Louis Michel, bandagiste, place Saint-Nizier, 1.	—		Convocation, vendredi 20 — 9 heures.
Marchand et Perretier, chemisier, rue de la République, 7.	—		— vendredi 20 — 9 h. 1/2.
Marie-Louise-Françoise Rozier, veuve Wild, place Saint-Nizier, 6.	—		— vendredi 20 — 10 h. 1/2.
Marie-Estelle Buvet, épouse de sieur Jean Chauvrade, cafetière, place de l'Hôpital, 4.	H. Feys.		— vendredi 20 — 9 h. 1/2.
Pauline Charvet, mercière, rue Vaubecour, 14.	J. Verney.		— mardi 24 — 9 h. 1/2.
Georges Desmeurs, fournitures pour modes, rue Terme, 31.	Eug. de Villeneuve.		— mercredi 25 — 8 h. 3/4.
François-Alexandre Archambault, ganterie fantaisie, rue Victor-Hugo, 14.	—		Vérification, vendredi 27 — 9 h. 1/2.
César-Gabriel Loria, quincaillier, rue Montebello, 15.	—		— mardi 24 — 9 h. 1/2.
Dame Vve Henri Labat née Louise Friedrich, nouveautés, r. Victor-Hugo, 19.	H. Feys.		— mardi 24 — 9 h. 1/2.
Jean Nicolas Bello, lingerie et confections, rue de la Charité, 7.	Eug. de Villeneuve.		— mardi 24 — 10 h. 1/2.
Joseph-Eugène Gonnon, chapelier, rue Paul-Bert, 2.	J. Verney.		— vendredi 27 — 10 h. 1/2.
Guillot frères, constructeurs-mécaniciens, à Givors, rue Roche-Macaire, 9.	—		Convocation, mardi 24 — 9 heures.

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS		JUGES-COMMISSAIRES	
	MM.		MM.	
Girard-Morel Dérocle, rue Tronchet, 9.			Pradel.	Convocation, mardi 17 février 9 heures.
Fioger, épicier, grande rue de la Guillotière, 23.			Godard.	— mardi 24 — 9 h. 1/2.
Bélissant, marchand-boucher, avenue Félix-Faure, 17.	Eug. de Villeneuve.		Pradel.	— mardi 17 — 9 heures.
Jean Chauvrade, place du Pont, 9, actuellement q. St-Antoine, 32.	H. Feys.		Godard.	— mardi 17 — 9 h. 1/2.
Georges Vuillemin, rue d'Algérie, 9.	J. Verney.		Brunier.	— vendredi 20 — 9 h. 1/2.
Jean-Baptiste-Henri Poulet, entrepreneur de peinture et plâtrerie, rue Pierre-Corneille, 3.	—		—	Vérification, vendredi 27 — 9 h. 1/2.
François Renard, marchand de cravates, corsets et faux-cols, rue Royale, 18.	—		Robatel.	Convocation, vendredi 20 — 9 heures.
Frédéric Bonneton, marchand de vins, rue Saint-Cyr, 84.	—		—	— vendredi 20 — 9 heures.
Robert Marzi, chapelier, place des Terreaux, 7.	H. Feys.		Rollet.	— mercredi 18 — 8 h. 1/2.
Louis Chassagne, entrepreneur de maçonnerie, cours Lafayette, 114.	J. Verney.		Robatel.	— vendredi 20 — 9 heures.
Pierre-Gustave Forestier, entrepreneur d'éclairage, à Neuville-sur-Saône.	H. Feys.		Rollet.	Vérification, mercredi 11 mars 8 h. 1/2.
Gilbert Létang, limonadier, place Sainte-Marie, à Montchat.	—		—	Convocation, mardi 24 février 9 heures.
Dumas, cours Lafayette, 100.	Eug. de Villeneuve.		Loras.	— vendredi 20 — 10 heures.
César-Pierre Tournier, ébéniste, rue du Gazomètre, 10.	J. Verney.		Micha.	— mardi 24 — 10 h. 1/2.
Camille Jacques, marchand de charbons, rue Villeroy, 16.	J. Pitre.		GINON.	— mercredi 25 — 10 h. 1/2.
Antoine Murard, marchand-boucher, rue Jacquard, 18.	H. Feys.		Chevrot.	Conversions de Liquidations en Faillites.
Chandès et E. Chaume, rue Garibaldi, 17.	Eug. de Villeneuve.		GINON.	Jugement du 30 janvier 1903.
				Jugement du 13 février 1903.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

V A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRES

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 51, rue de l'Abondance. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 51, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plots en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

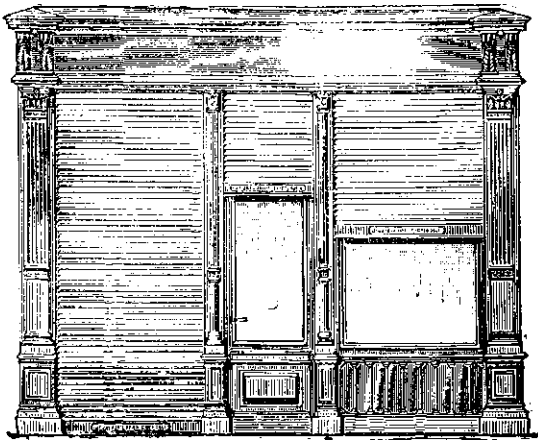
CONSTRUCTEURS BREVETÉS S.G.D.G.

Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS:
FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE
NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX
E. S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois.
MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES
Escaliers tournants Fer et Bois
Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment
MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

MARBRERIE

EN TOUS

GENRES

TELEPHONE 18-68

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture
Travaux d'Église
Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons
Colonnes et Gaires

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

Usines et Carrières DEVILLERS & C^{IE}

Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre
et des Carrières de Cipolin.

USINES :

LA MURE (Isère).
MARPENT (Nord).
ERQUELINES (Belgique).
CARRARA (Italie).

CAPITAL : 1.200.000 Fr.

3, rue Président-Carnot, LYON

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
DEVILLERS & C^{IE} et G. ESCALLE & C^{IE} réunis

MAISONS DE VENTE :

GRENOBLE, 19, av. Alsace-Lorraine.
GENÈVE, quai du Mont-Blanc.
NEW YORK, 1, Madison Avenue.
LONDRES, 28, City Road.
BRUXELLES, S. r. du Chien-Vert

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



ALUSTRADES

partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

A partir de 10 francs le mètre courant

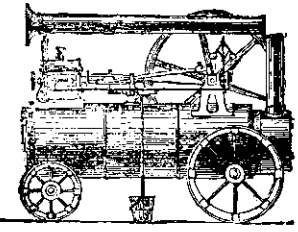
Envoi franco de l'Album

Location, Vente et Achat

LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement

Locomobiles
de 5 à 10 chevaux de force



POMPES CENTRIFUGES
de 100 à 300 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

Croix Verte Française

Société de Secours

AUX MILITAIRES COLONIAUX

Maison de Convalescence de Sèvres

LOTÉRIE

Autorisée par arrêté ministériel du 10 juillet 1902

Tirage : 15 Mai 1903

Gros Lot : 100.000 Francs

1	Lot de 10.000 fr.	10.000
15	— 1.000 fr.	5.000
30	— 500 fr.	15.000
200	— 100 fr.	20.000

237 Lots : 150.000 Fr.

Tous les Lots sont payables en argent

LE BILLET : UN FRANC

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

LYON, 14, rue Confort, 14.

Par correspondance joindre enveloppe pour
le retour affranchie à 0 fr. 15 pour quatre
billets seulement.

Vente en gros. — Remise aux marchands.

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX
Décorative et avec Figures

BERTIN & C^{IE} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrine

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON